



Interdiction détention chien

Par **Sukayna**, le **24/10/2020 à 10:31**

Bonjour,
J'aimerais une réponse sur le fait que quelqu'un qui a une interdiction de détention d'un animal pdt 3 ans s'il met les chiens au nom de quelqu'un d'autre et dit qu'il les garde, peut il s'en occuper ou les sortir ?
Je ne trouve rien à ce sujet... Qd on parle de détention c'est d'animaux à son nom ou c'est carrément être en présence ou vivre ds un lieu où il y a des animaux ?
Et qu'est ce que risque la personne qui les met à son nom alors qu'ils vivent avec lui ?
Merci de me dire au possible...
Bonne journée
Cordialement
Ps je précise qu'il a eu ça car il avait ses chiens au cours d'une bagarre mais rien de plus... Les chiens ne participer à celle ci.

Par **Visiteur**, le **08/11/2020 à 10:10**

Bonjour
[quote]
quelqu'un qui a une interdiction de détention d'un animal pdt 3 ans s'il met les chiens au nom de quelqu'un d'autre et dit qu'il les garde, peut il s'en occuper ou les sortir ?
[/quote]
De mon point de vus, il détourne l'interdiction, ce qui est répréhensible.
Un peu comme si on pouvait signer des chèques sur un compte en tant que mandataire...en étant interdit bancaire ou interdit judiciaire...

Par **amajuris**, le **08/11/2020 à 10:17**

bonjour,
à mon avis, cette personne ne peut avoir la garde d'animaux, celui qui les lui remet en ayant connaissance de cette interdiction, en prend la responsabilité.
salutations